Prise en compte de la Réassurance dans IFRS 17

Introduction Simplifiée à la Nouvelle Norme Comptable

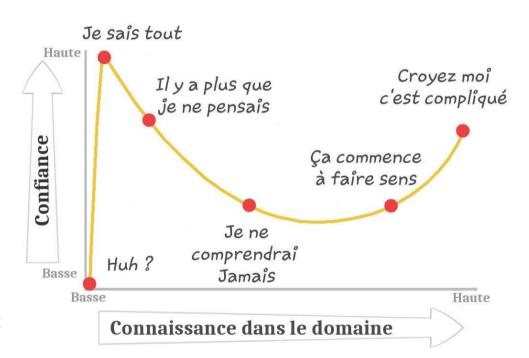




Une Précaution Liminaire

L'effet Dunning-Kruger

- Cette présentation ne reflète en aucune façon une position ou une opinion de la firme PwC, mais constitue un panorama très simplifié de la nouvelle norme comptable IFRS17.
- Il s'agit donc d'une présentation à visée pédagogique, et donc nécessairement (très)
 réductrice.
- Les points de vue exprimés sont donc ceux du présentateur.



IFRS 17 en 6 questions:

- 1. Pourquoi?
- 2. Où?
- 3. Qui?
- 4. Quand?
- 5. Comment?
- 6. Jusqu'où?

1. POURQUOI?

La lecture des comptes ne dit pas toujours tout...

Charges des prestations Charges des provisions d'assurance vie et	181	84	59	15	66	70	22	85	81	99
autres provisions techniques	-31	3	2	88	3	8	127	7	67	-25
4. Ajustement Acav	0	0	0	8	0	0	60	0	0	0
A - Solde de souscription	-49	13	39	5	30	22	11	8	-48	26
5. Frais d'acquisition	9	7	29	0	8	6	14	15	3	107
6. Autres charges de gestion nettes -	0	9	17	0	14	15	-5	3	21	26
B - Charges d'acquisition et de gestion nettes -	9	16	46	0	22	21	9	19	25	132
7. Produit net des placements	262	46	12	15	4	10	0	90	17	28
8. Participation aux résultats	142	0	0	11	0	0	0	88	0	0
C - Solde financier	121	46	12	4	4	10	0	2	17	28
9. Primes cédées 10. Part des réassureurs dans les charges des	0	3	31	0	4	7	0	1	3	2
prestations 11. Part réassureurs dans charges des	0	0	21	0	0	4	0	0	0	13
provisions d'assurance vie et autres provisions techniques 12. Part des réassureurs dans la participation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
aux résultats	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13. Commissions reçues des réassureurs -	0	0	15	0	0	1	0	1	0	1
D - Solde de réassurance	0	3	5	0	3	3	0	-1	3	12
Résultat technique	62	40	10	9	9	8	2	-9	-59	-66

Peu d'informations sur la rentabilité des opérations

7. Produit net des placements 2 8. Participation aux résultats 1 C - Solde financier 1 9. Primes cédées 1 10. Part des réassureurs dans les charges des prestations 1 11. Part réassureurs dans charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques 1 12. Part des réassureurs dans la participation aux résultats 1 13. Commissions reçues des réassureurs - D - Solde de réassurance	0 0	0 0 0 0 0 15 5 5	0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 3	0 0 1 3 8	0 0 0 0 0	0 0 0 1 -1	3 0 0 0 0 0 3 -59	2 13 0 0 1 12 -66
7. Produit net des placements 22 8. Participation aux résultats 1. C - Solde financier 1 9. Primes cédées 10. Part des réassureurs dans les charges des prestations 1. 11. Part réassureurs dans charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques 12. Part des réassureurs dans la participation aux résultats	0 0	21 0 0	0 0	0	4	0	0	0 0	2
7. Produit net des placements 22 8. Participation aux résultats 1. C - Solde financier 1 9. Primes cédées 10. Part des réassureurs dans les charges des prestations 1. Part réassureurs dans charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques 12. Part des réassureurs dans la participation	0 0	21	0	0 0	4	0	0	0	2
7. Produit net des placements 22 8. Participation aux résultats 1. C - Solde financier 1 9. Primes cédées 10. Part des réassureurs dans les charges des prestations 11. Part réassureurs dans charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	0) 21	0	0	4	0		0	2
7. Produit net des placements 2 8. Participation aux résultats 1 C - Solde financier 1 9. Primes cédées 10. Part des réassureurs dans les charges des prestations 1 11. Part réassureurs dans charges des provisions d'assurance vie et autres provisions	0) 21	0	0	4	0		0	2
7. Produit net des placements 2 8. Participation aux résultats 1 C - Solde financier 1 9. Primes cédées 10. Part des réassureurs dans les charges des prestations 11. Part réassureurs dans charges des				0	4		0		2
7. Produit net des placements 2 8. Participation aux résultats 1 C - Solde financier 1 9. Primes cédées 1 10. Part des réassureurs dans les charges des prestations				0	4		0		2
7. Produit net des placements 2 8. Participation aux résultats 1 C - Solde financier 1 9. Primes cédées 1 10. Part des réassureurs dans les charges des				0	4		0		2
7. Produit net des placements 2: 8. Participation aux résultats 1: C - Solde financier 1: 9. Primes cédées 1:	U .	31	0	4	/	0	1	3	2
7. Produit net des placements 2 8. Participation aux résultats 1 C - Solde financier 1									
7. Produit net des placements 2 8. Participation aux résultats 1		6 12	4	4	10	0	2	17	28
7. Produit net des placements 2	42		11	0	0	0	88	0	0
		6 12	15	4	10	0	90	17	28
B - Charges d'acquisition et de gestion nettes -		6 46	0	22	21	9	19	25	132
	0 !		0	14	15	-5	3	21	26
	9	23	0	8	6	14	15	3	107
	49 1		5	30	22	11	8	-48	26
	0		8	0	0	60	0	0	0
autres provisions techniques -	31	3 2	88	3	8	127	7	67	-25
3. Charges des provisions d'assurance vie et									
2. Charges des prestations	.81 8	4 59	15	66	70	22	85	81	99
1. Primes 10	100 10	00 100	100	100	100	100	100	100	100

	Contrats Collectifs Euros	Constr.	Dom Corp Indiv	PERP	DAB	Auto	Contrats UC	Contrats Indiv. Euros	RCG	Dom Corp Coll
1. Primes	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
2. Charges des prestations	181	84	59	15	66	70	22	85	81	99
3. Charges des provisions d'assurance vie et										
autres provisions techniques	-31	3	2	88	3	8	127	7	67	-25
4. Ajustement Acav	0	0	0	8	0	0	60	0	0	0
A - Solde de souscription	-49	13	39	5	30	22	11	8	-48	26
5. Frais d'acquisition	9	7	29	0	8	6	14	15	3	107
6. Autres charges de gestion nettes -	0	9	17	0	14	15	-5	3	21	26
B - Charges d'acquisition et de gestion nettes -	9	16	46	0	22	21	9	19	25	132
7. Produit net des placements	262	46	12	15	4	10	0	90	17	28
8. Participation aux résultats	142	0	0	11	0	0	0	88	0	0
C - Solde financier	121	46	12	4	4	10	0	2	17	28
9. Primes cédées	0	3	31	0	4	7	0	1	3	2
10. Part des réassureurs dans les charges des										
prestations	0	0	21	0	0	4	0	0	0	13
11. Part réassureurs dans charges des										
provisions d'assurance vie et autres provisions			-							
techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12. Part des réassureurs dans la participation aux résultats	•			0	0		0	0	0	0
	0	0	0	0	100	0	0	0		0
13. Commissions reçues des réassureurs -	0	0	15	0	0	1	0	1	0	1
D - Solde de réassurance	0	3	5	0	3	3	0	-1	3	12
Résultat technique	62	40	10	9	9	8	2	-9	-59	-66

Quid du traitement de la PB ?

Quid de RCD vs. DO ? Quid de la RC vs. DM ?

Y compris Décès ?

IFRS 17 et Réassura

Pourquoi IFRS17?

- Harmoniser l'estimation des passifs d'assurance
- Réduire les différences d'évaluation et de comptabilisation des contrats d'assurance entre pays
- Valoriser les options et garanties des contrats d'assurance
- Favoriser la cohérence avec les autres normes IFRS

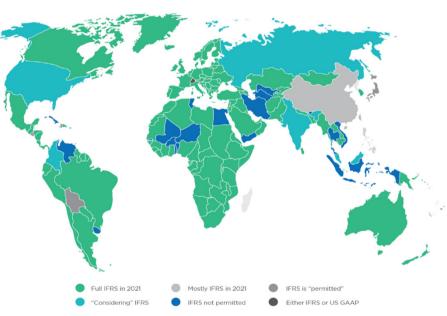
2. Où?

Où ? Une norme internationale

Dans l'UE et dans de nombreux pays, l'usage des IFRS:

- Est obligatoire dans les états financiers consolidés des sociétés nationales dont les valeurs mobilières sont négociées sur un marché réglementé
- Peut être facultatif pour les sociétés non cotées qui établissent des états financiers consolidés
 Certains pays peuvent utiliser les IFRS comme référentiels locaux pour la présentation de leurs états individuels

IFRS 17 concerne toutes les entreprises et les succursales présentes dans l'un de ces pays émettant des contrats de (ré)assurance.



World map of expected IFRS application in 2021, "Delivering IFRS17", Innovation Report

3. Qui?

Qui?

Une norme spécifiquement dédiée aux (ré)assureurs

IFRS 17 est la première norme de comptabilité complète réellement internationale pour la (ré) assurance.

La norme IFRS 17 remplace la norme IFRS 4 - une norme provisoire qui conduit à des pratiques largement divergentes.

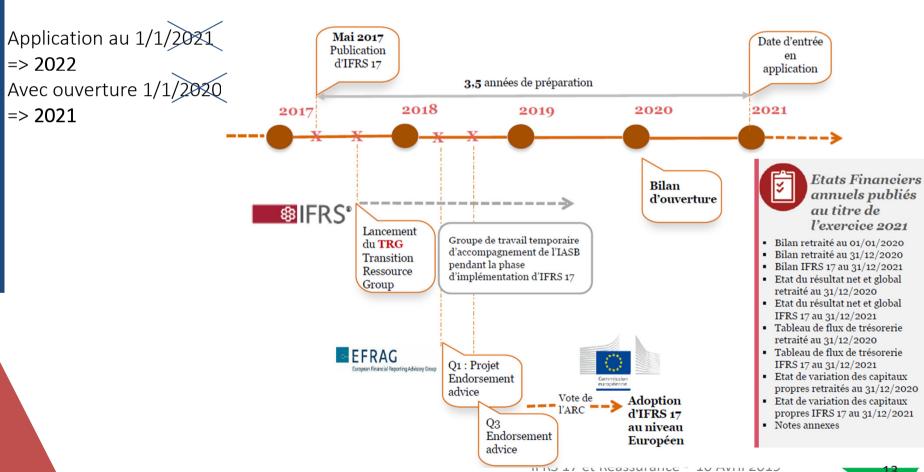
Au terme du processus d'adoption de la norme publiée par l'IASB, qui est en cours, en Europe la norme sera obligatoire pour les organismes assureurs cotés ou émettant de la dette cotée

L' International Accounting Standards Board (IASB) est l'organisme international chargé de l'élaboration des normes comptables internationales IAS/IFRS.

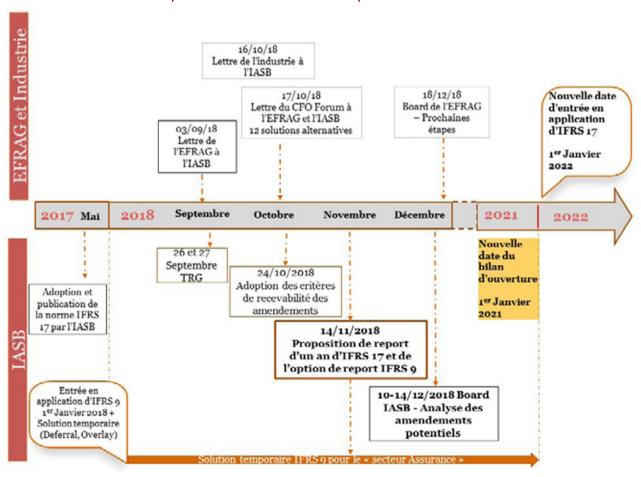
L' European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG) est une association internationale sans but lucratif créée en 2001 avec les encouragements de la Commission Européenne afin de servir l'intérêt général. Elle porte la voix de l'Europe.

4. Quand?

Quand? Un processus vieux de plus de 20 ans!



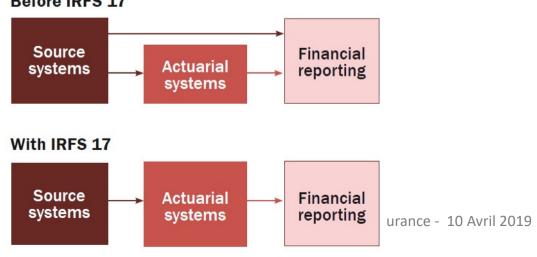
Quand?
Un processus vieux de plus de 20 ans!



5. Comment?

Une vision « actuariello-comptable » de la juste valeur des contrats

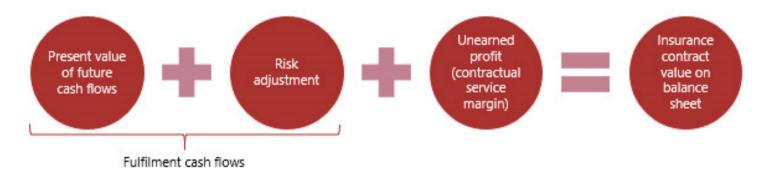
- La norme s'appliquera pour la comptabilisation des contrats d'assurance et de réassurance
- Des impacts sur toutes les activités **comptables** mais surtout **opérationnelles** : gestion des données financières, modèles actuariels, processus de production des comptes, communication financière.
- Il s'agit d'une norme « principle based » qui s'appuiera fortement sur des modèles actuariels
 Before IRFS 17



Une approche générale « par bloc »

Trois approches seront possible pour l'évaluation des passifs des contrats d'assurance

- le modèle général, par blocs, appelé BBA (**Building Block Approach**) ou plus récemment GMM (General Measurement Model)
- un modèle simplifié, ou PAA (**Premium Allocation Approach**), dédié principalement à la Non Vie
- un modèle spécifique à certains contrats Vie, ou VFA (Variable Fee Approach)



Une approche « par bloc »

Marge de Service Contractuelle

Profit attendu sur les contrats, doté en compte d'attente au Passif, puis relâché en résultat au cours du temps

Valeur Actuelle des prestations

Marge pour Risque

Incertitude relative aux flux futurs (timing, montant)

Actualisation

Ajustement pour passer en valeur actuelle

Flux Attendus

Primes, prestations, Frais

Total à la souscription

Prime d'Assurance Un modèle complet pour tous les types de contrats d'assurance Fondé sur la notion «d'exécution» qui reflète le fait qu'une entité s'attend généralement à remplir ses obligations au fil du temps en payant des prestations et des sinistres aux assurés à mesure qu'ils deviennent exigibles.

Les mesures requises par IFRS 17 se traduisent par:

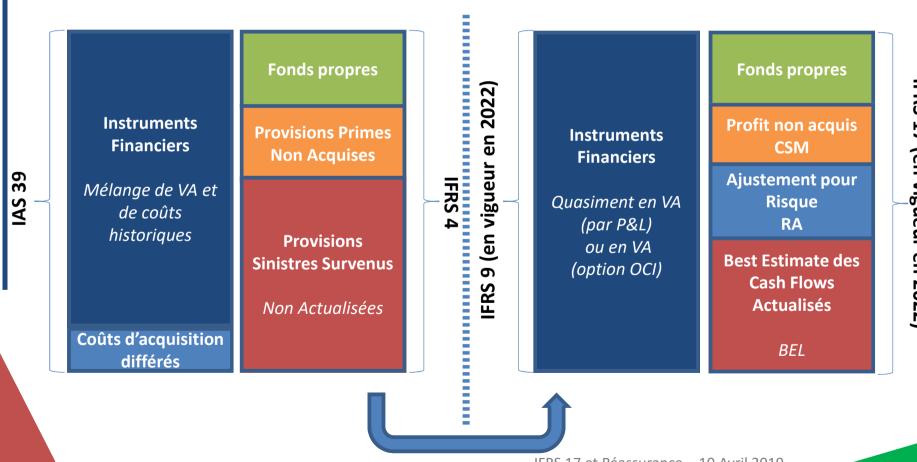
- a) l'engagement pour un groupe de contrats d'assurance relatif aux obligations de prestation pour le service restant
- b) l'engagement d'un groupe de contrats d'assurance liés à des sinistres survenus

IFRS 17 et Réassurance - 10 Avril 2019

IFRS 17 (en vigueur en 2022)

Comment?

Traduction Bilantielle



Traduction Compte de Résultat

IFRS 4 Phase 1

Primes

Produits Financiers

Total produits

Charge Prestations

Charges Financières

Commissions

Frais

Total Charges

Résultat Opération.

Charge Financement

Impôt sur Résultat

Résultat Net

IFRS 17

Prestations & Frais attendus

Amortissement CSM

Amortissement RA

Reco. Contrats Onéreux

(+) Revenu Assurance

(-) Prestations & Frais survenus

Marge Assurance

(+) Produits Placements

(-) Charge Fin. Assurance

Résultat Financier

Résultat Opération.

Impôt sur Résultat

(+) OCI Actif

(-) OCI Passif

Total OCI

Solde du Résultat Global

Revenu d'assurance : nouvel indicateur composé des prestations et frais attendus (hors investissement), du relâchement de la CSM et de la RA et du coût des contrats onéreux

Absence de **primes** au Compte de Résultats

Prestations & Frais attendusprestations et frais réels = écart d'expérience

Revenu IFRS 9 (charge intérêts passif, impact chgt hypo fin)

Variation des FP visant à réduire le désadossement Actif/Passif

IFRS 17 et Réassurance - 10 Avril 2019

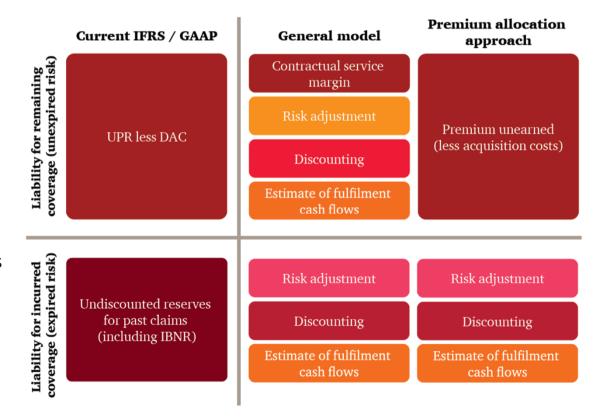
Les deux autres approches

Le modèle PAA:

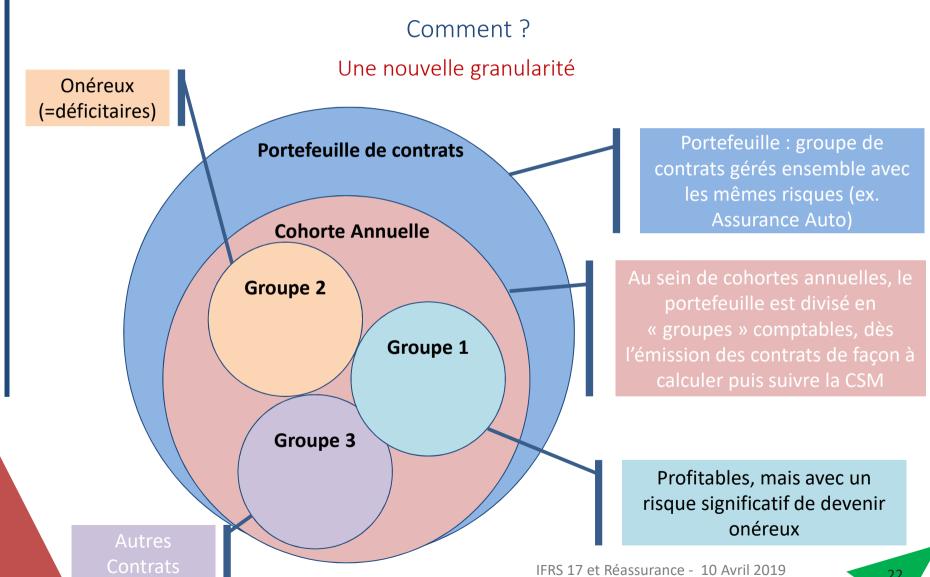
- Modèle hybride* pour les contrats à déroulement court (<12 mois)
- Passif initial calé directement sur les primes, pas de calcul de CSM

Le modèle VFA:

- Modèle modifié pour les contrats à PB directe
- Mécanisme de prise en compte au passif de variation de valeur des actifs



^{* :} Approche PPNA pour la part non acquise, et BBA pour la part acquise



6. Jusqu'où?

Jusqu'où?

Une convergence possible avec Solvabilité II?

Du haut de leur forte expérience gagnée lors de l'implémentation de Solvabilité 2, les assureurs européens semblent mieux préparés et espèrent pouvoir capitaliser sur les travaux existants.

Les recoupements avec S2 sont possibles voire même encouragés, mais il ne faut pas sous-estimer le chantier IFRS 17 en tant que tel, et son coût d'implémentation.

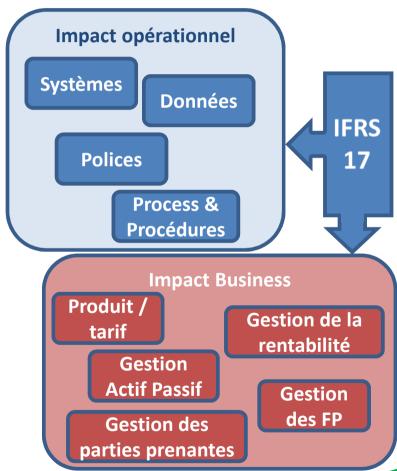
Des similitudes trompeuses

- Courbe des taux
- BEL
- RA vs. RM
- Frontière des Contrats

Jusqu'où?

Où en est-on de l'implémentation de la norme ?

- Une implémentation loin d'être évidente
 - Choix de modèles, d'hypothèses, de paramètres
 - Réouverture des chantiers QDD et IT
 - Classification des contrats, granularité
 - Mise en œuvre de IFRS9
- Une période de transition à gérer
 - Approche rétrospective
 - Rétrospective modifiée
 - Juste Valeur
- De nombreuses questions en suspens :
 - Versements libres en épargne
 - Traitements des frais
 - Taux d'actualisation
 - RA vs. RM
 - Réassurance



Jusqu'où

Le cas (très ?) complexe de la Réassurance

- **Différents modèles** la réassurance peut être en modèle général lorsque le risque contractuel sous-jacent est en PAA ou VFA.
- Différences dans les **frontières des contrats** et allocation pour les nouvelles activités sous-jacentes futures
- Les pertes sous jacentes doivent être reconnues dès le premier jour, mais les gains sur la réassurance souscrite doivent être différés (notamment pour l'intragroupe).
- Différent niveau de granularité dans l'évaluation du CSM

100012 pai : 1110010 10 10, 1

- Différentes dates de reconnaissance conduisant à des taux d'actualisation différents pour le CSM
- La cadence de **libération de CSM** peut ne pas correspondre
- Différences de traitement des frais
- Taux de change, en particulier lorsque les contrats couvrent des risques libellés dans plusieurs devises
- Pour la réassurance intragroupe, les entités domiciliées sur des **territoires** avec des normes comptables différentes
- Non-alignement du transfert de risque entre les modèles d'assurance directe et de réassurance

Jusqu'où

Le cas (très ?) complexe de la Réassurance

- En non vie, la plupart des assureurs adoptera la méthode PAA, qui n'est pas très éloignée de l'approche comptable actuelle, et de la vision S2
- Dès lors, la motivation de l'achat de réassurance va converger entre l'approche S2 et l'approche comptable
 - Les produits ne changeront pas
 - Des évolutions sont à prévoir dans certaines clauses
- En revanche IFRS 17 aura probablement un impact négatif sur la demande de réassurance (asymétries, plus de discipline en tarification, réduction de la volatilité, des solutions plus globales...)
 - L'enjeu des réassureurs sera de stimuler cette demande

MERCI DE VOTRE ATTENTION



APREF (Association des Professionnels de la Réassurance en France)
26 boulevard Haussmann - 75009 PARIS - Tel : +33 (0)1 42 47 90 10

<u>www.apref.org</u>